



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2002/4
6 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ANGLAIS, ESPAGNOL
ET FRANÇAIS SEULEMENT

CONFÉRENCE DES PARTIES

Huitième session

New Delhi, 23 octobre–1^{er} novembre 2002

Point 4 a) i) de l'ordre du jour provisoire

**EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION
DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

MÉCANISME FINANCIER

RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du secrétariat

1. Dans sa décision 12/CP.2¹, la Conférence des Parties a adopté un mémorandum d'accord entre la Conférence et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)², qui est entré immédiatement en vigueur. Ce mémorandum prévoit notamment que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.
2. En application de cette disposition, le secrétariat du FEM a soumis le rapport ci-joint, daté du 23 août 2002, qui est reproduit sans avoir été revu par les services officiels d'édition.
3. Le Mémorandum d'accord prévoit en outre que, conformément au paragraphe 1 de l'article 11 de la Convention, la Conférence des Parties, après chacune de ses sessions, communiquera au FEM toute directive relative au mécanisme financier qu'elle aura approuvée.

¹ FCCC/CP/1996/15/Add.1.

² FCCC/CP/1995/7/Add.1.



GEF

-3-

Fonds pour l'environnement mondial

Annexe

23 août 2002

RAPPORT DU FEM
À LA HUITIÈME SESSION DE
LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE
DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

I. INTRODUCTION

1. Le Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial³ prévoit que le FEM fait rapport à la Conférence des Parties sur toutes les activités qu'il finance en application de la Convention.

2. Le présent rapport a été rédigé pour la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2001 au 31 mai 2002. Il décrit les activités du FEM approuvées par le Conseil durant cette période dans les domaines couverts par la Convention. L'annexe A présente une liste des rapports déjà soumis par le Conseil du FEM à la Conférence des Parties. Ces rapports donnent des renseignements sur les activités du FEM au cours des années passées.

3. Sont également portés à l'attention des Parties les publications et documents suivants du FEM, que celui-ci mettra à la disposition de la Conférence des Parties à sa huitième session pour compléter les renseignements donnés dans le présent rapport:

a) *Dix ans d'existence au service de l'environnement mondial: Deuxième bilan global* (disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Le Directeur général et Président du FEM transmettra ce document à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la Convention;

b) *Rapport annuel du Fonds pour l'environnement mondial, 2001, Investir pour le XXI^e siècle* (disponible en anglais, espagnol et français);

c) *Operational Report on GEF Programs*, juin 2002 (disponible en anglais)⁴; *Rapport sur l'exécution des projets, 2001* (disponible en anglais, espagnol et français);

d) *Arrangements for the Establishment of the New Climate Change Funds*;

e) *Directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques par les pays les moins avancés* (disponible en anglais, espagnol et français);

f) *Directives opérationnelles pour le financement accéléré des auto-évaluations nationales des capacités à renforcer* (disponible en anglais, espagnol et français).

³ Voir la décision 12/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1), *Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial* et la décision sur le point 11 de l'ordre du jour, *Résumé commun par les Présidents de la réunion du Conseil du FEM*, avril/mai 1997.

⁴ Ce document donne la liste des projets approuvés dans le domaine des changements climatiques et un rapport financier qui indique les ressources nécessaires pour financer ces projets.

II. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4. Mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des activités entrant dans le cadre des politiques et des secteurs d'action prioritaires établis à son intention par la Conférence des Parties. À la demande des pays, il appuie les projets définis dans leurs communications nationales conformément aux directives reçues de la Conférence des Parties. Les activités financées par le FEM sont administrées par ses trois agents de réalisation, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. Durant la période considérée, le FEM a alloué le financement suivant à des activités dans le domaine des changements climatiques:

Financement d'activités dans le domaine des changements climatiques (juillet 2001-mai 2002)

Nature des activités	Nombre d'activités	Financement du FEM (en millions de dollars)	Cofinancement (en millions de dollars)	Financement total (en millions de dollars)
Projets de moyenne envergure/projets de grande envergure	28	129,14	764,89	894,03
Activités habilitantes	17	2,98		2,98
Préparation de projets	14	4,52		4,52
Total	59	136,64	764,89	901,53

5. Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des fonds alloués à des projets par le FEM pendant la période considérée était de 136,64 millions de dollars sous forme de dons, sur un coût total de 901,53 millions de dollars. Les cofinancements mobilisés auprès des agents de réalisation, des organismes d'aide bilatérale, des pays bénéficiaires et du secteur privé s'élèvent à environ 765 millions de dollars.

6. Depuis son lancement, en 1991, en tant que programme pilote, le FEM a accordé environ 1,5 milliard de dollars sous forme de dons au bénéfice de projets dans le domaine des changements climatiques, sur un total de 4,2 milliards de dollars pour tous les domaines d'intervention. Il a mobilisé plus de 5 milliards de dollars sous forme de cofinancements pour des projets dans le domaine des changements climatiques, ainsi qu'il ressort du rapport intitulé *2002 Operational Report on GEF Programs*, qui sera communiqué à la huitième session de la Conférence des Parties.

7. On trouvera à l'annexe B les 59 projets et les dons approuvés par le FEM au titre de la préparation des projets dans le domaine des changements climatiques pendant la période considérée. Il en est rendu compte dans trois tableaux, à savoir:

a) Les 28 projets de moyenne envergure ou à part entière qui ont été approuvés par le FEM pendant la période considérée (tableau 1). On en trouvera une description à l'annexe C;

b) Les 17 projets intéressant des activités habilitantes dans 62 pays non visés à l'annexe I qui ont été approuvés pendant la période considérée (tableau 2), dont un projet mondial visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles face aux changements climatiques dans 46 pays figurant parmi les moins avancés (PMA);

c) En outre, pour aider les pays à passer d'un concept de projet à l'élaboration de la proposition, le FEM accorde un financement dans le cadre de son mécanisme de préparation et d'élaboration des projets. Le tableau 3 présente les 14 activités approuvées à ce titre pendant la période considérée.

III. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

8. Les directives données au mécanisme financier au sujet des politiques, des secteurs d'action prioritaires et des critères d'agrément font l'objet des documents suivants:

a) Décision 11/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1) Directives initiales concernant les politiques, les priorités de programme et les critères d'agrément applicables à l'entité ou aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier;

b) Décision 12/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques;

c) Décision 10/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention: directives, facilitation et processus d'examen;

d) Décision 11/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;

e) Décision 2/CP.4 (FCCC/CP/1998/16/Add.1) Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier;

f) Décision 8/CP.5 (FCCC/CP/1999/6/Add.1) Autres questions relatives aux communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

g) Décision 10/CP.5 (FCCC/CP/1999/6/Add.1) Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I);

h) Décision 6/CP.7 (FCCC/CP/2001/13/Add.1) Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier;

i) Décision 27/CP.7 (FCCC/CP/2001/13/Add.4) Directives à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, pour le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés.

9. Dans les rapports qu'il a déjà présentés à la Conférence des Parties (voir l'annexe A), le FEM a rendu compte des mesures qu'il a prises pour appliquer ces décisions. Les activités ci-après, qui ont été entreprises par le FEM pendant la période considérée, répondent aux directives antérieures ainsi qu'à celles qui sont données dans les décisions 6/CP.7 et 27/CP.7. Il est rendu compte ci-après des grandes questions suivantes: le Fonds pour les PMA

et les nouveaux fonds, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'adaptation et la poursuite de la rationalisation du cycle des projets du FEM.

10. En outre, il conviendra de considérer la lettre par laquelle le Directeur général et Président du FEM a présenté au Secrétaire exécutif de la Convention le Deuxième bilan global du FEM comme une contribution supplémentaire au présent rapport. Des questions essentielles sont soulevées dans ce bilan, dont celle de savoir comment améliorer les directives émanant de la Conférence des Parties ainsi que le dialogue entre celle-ci et le FEM afin d'appliquer des approches plus stratégiques, aux niveaux national, régional et mondial, de l'appui à la mise en œuvre de la Convention.

Fonds pour les PMA et autres nouveaux fonds

11. À sa septième session, la Conférence des Parties a prié le FEM, en tant que mécanisme financier de la Convention, d'assurer le fonctionnement de deux nouveaux fonds liés à la Convention (le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés)⁵ ainsi que d'un nouveau fonds lié au Protocole de Kyoto (le Fonds d'adaptation)⁶.

12. À la réunion du Conseil du FEM de décembre 2001, le Conseil, ayant examiné les décisions prises par la Conférence des Parties à sa septième session:

a) A demandé au secrétariat du FEM d'élaborer, en vue de les soumettre à l'examen et à l'approbation de sa réunion de mai 2002, des recommandations sur les dispositions nécessaires à l'administration de deux nouveaux fonds constitués dans le cadre de la Convention (le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés) et sur la façon dont le FEM pourrait les faire fonctionner avec la plus grande efficacité; ces recommandations devraient tenir compte des décisions prises en la matière par la Conférence des Parties à sa septième session ainsi que des points de vue exprimés par les membres du Conseil, y compris par écrit, le 31 janvier 2002 au plus tard;

b) A chargé le secrétariat du FEM de travailler en consultation avec les agents de réalisation pour mettre rapidement au point les directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques. Le secrétariat a été chargé d'organiser une réunion de consultation avec des experts des pays les moins avancés et de diffuser ces directives afin de les arrêter sous leur forme finale à la fin du mois de mars 2002 au plus tard, le Fonds pour les PMA pouvant alors commencer à opérer. Il a été entendu que la disponibilité des ressources nécessaires au financement de l'élaboration des programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) serait, en application des directives, fonction des contributions des bailleurs de fonds au Fonds pour les PMA.

13. À sa réunion de mai 2002, le Conseil a approuvé les dispositions proposées par le secrétariat en vue de la constitution des nouveaux fonds. Ces dispositions sont indiquées dans

⁵ Décision 7/CP.7.

⁶ Décision 10/CP.7.

le document qui avait été présenté à la Conférence des Parties sous le titre *Dispositions relatives à l'administration des nouveaux fonds sur les changements climatiques*. Tout en approuvant ces dispositions, le Conseil:

- a) A invité la Banque mondiale à assumer la charge d'administrateur des trois nouveaux fonds;
- b) A demandé au secrétariat de mobiliser des ressources afin d'alimenter ces fonds en fonction des besoins de financement évalués sur la base de la directive approuvée par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et
- c) A demandé au secrétariat d'informer la Conférence des Parties à sa huitième session des dispositions prises en vue de la constitution de ces fonds.

Le Fonds pour les pays les moins avancés

14. La Conférence des Parties et le Conseil du FEM ayant souhaité que l'on procède sans tarder, le FEM est passé rapidement à l'exécution des décisions de la septième session de la Conférence des Parties concernant les PANA et la constitution du Fonds pour les PMA. Après des consultations approfondies avec les agents de réalisation du FEM et le secrétariat de la Convention, des directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques ont été rédigées. Ce projet a été examiné avec des experts des PMA, d'autres experts, les agents de réalisation, le secrétariat de la Convention et l'UNITAR lors d'une consultation tenue à Arusha les 28 février et 1^{er} mars 2002 à l'aimable invitation du Gouvernement tanzanien.

15. Compte tenu de toutes ces contributions et consultations, des Directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques par les pays les moins avancés ont été publiées par le Directeur général et Président du FEM au début du mois d'avril 2002. En vertu de ces directives, les demandes adressées par les pays afin d'obtenir du FEM un financement d'un montant maximum de 200 000 dollars pourront être approuvées selon la procédure accélérée. Ce texte indique les quelques mesures simples qui doivent être prises par les pays pour obtenir un financement du Fonds pour les PMA afin de préparer leur PANA. Les directives sont suffisamment souples pour permettre aux pays d'élaborer leur PANA compte tenu de leur situation et de leurs priorités tout en suivant le cadre général qui a été adopté par la décision 28/CP.7. Leur texte est disponible en anglais et en français.

16. Le secrétariat du FEM prévoit d'organiser, avant la huitième session de la Conférence des Parties (octobre 2002), une réunion de bailleurs de fonds⁷ pour demander des contributions volontaires afin de financer les activités prévues dans les directives initiales concernant le Fonds pour les pays les moins avancés.

Transfert de technologies

17. Par sa décision 4/CP.7, intitulée *Mise au point et transfert de technologies*, la Conférence des Parties a prié le FEM d'aider financièrement les pays à appliquer un cadre convenu pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Cinq domaines d'activité fondamentaux sont décrits dans ce cadre, à savoir: évaluation des besoins en matière de technologies; information technologique; mesures propres à créer un «environnement propice» au transfert de technologies; renforcement des capacités; et mécanismes relatifs au transfert de technologies (définis comme étant la coordination entre tous les partenaires et l'action concertée en vue de faciliter la mise au point des projets). Par cette même décision, la Conférence des Parties a demandé que

⁷ Lorsqu'il a examiné les dispositions concernant les deux nouveaux fonds relevant de la Convention et le Fonds d'adaptation relevant du Protocole de Kyoto, le Conseil a noté les deux indications préliminaires suivantes relatives au financement:

a) À la septième session de la Conférence des Parties, la Belgique, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, ainsi qu'au nom du Canada, de l'Islande, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, a fait la déclaration ci-après concernant le financement des activités liées aux changements climatiques: «Nous réaffirmons notre engagement politique résolu de financer les activités relatives aux changements climatiques en faveur des pays en développement. Nous sommes prêts à verser une contribution de 410 millions de dollars, soit 450 millions d'euros, par an d'ici à 2005, ce montant devant être révisé en 2008. Cet apport pourra se présenter sous la forme de contributions aux activités du FEM liées aux changements climatiques; d'un financement bilatéral ou multilatéral qui viendra en sus des montants actuels; d'une contribution aux fonds spéciaux pour les changements climatiques, au Fonds d'adaptation relevant du Protocole de Kyoto et au Fonds pour les PMA; et d'un financement provenant de la part des fonds du mécanisme pour un développement propre après l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto»;

b) En attendant la constitution du Fonds pour les PMA, le Gouvernement irlandais a déposé 500 000 livres irlandaises sur un fonds d'affectation spéciale intérimaire établi auprès de la Banque mondiale. Une fois que le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA sera constitué, le Gouvernement irlandais devrait demander au Dépositaire de transférer ces ressources au Fonds pour les PMA;

c) À la septième session de la Conférence des Parties, le Gouvernement canadien a annoncé qu'il avait l'intention de verser une contribution de 10 millions de dollars canadiens au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. En attendant la constitution de ce fonds, le Canada a déposé une première tranche de 6,2 millions de dollars canadiens sur un fonds d'affectation spéciale intérimaire établi auprès de la Banque mondiale. Une fois que le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA sera constitué, le Gouvernement canadien devrait demander au Dépositaire de transférer ces ressources au Fonds pour les PMA.

soit apporté un appui financier par le biais du Fonds d'affectation spéciale du FEM et du Fonds spécial pour les changements climatiques.

18. Dans leurs grandes lignes, la portée et les objectifs actuels du domaine d'intervention du FEM relatif aux changements climatiques englobent des activités telles que celles qui sont proposées dans la décision 4/CP.7. Les projets du FEM dans le domaine des changements climatiques traitent souvent d'aspects liés aux évaluations des besoins en matière de technologies, aux systèmes d'information, au renforcement des capacités et aux mécanismes de transfert des technologies tels que définis dans la décision. Le FEM se distingue par le fait que sa stratégie et ses programmes opérationnels procurent un soutien à ces activités dans le cadre d'interventions et d'engagements plus larges de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

19. La quasi-totalité des projets du FEM dans le domaine des changements climatiques ont une composante transfert de technologies. Plusieurs publications telles que *10 cases of Technology Transfer* (accessible sur le site Web www.gefweb.org), *Renewable energy markets and the Global Environment Facility* (voir le numéro 12 du *Financial Times Renewable Energy Report*, février 2000, p. 18 à 22) et *Promoting Energy Efficiency and Renewable Energy: GEF Climate Change Projects and Impacts* (accessible sur le même site Web) illustrent des exemples de transfert de technologies appuyé par le FEM. Par ailleurs, il est donné une description de plusieurs projets du FEM dans le rapport spécial du GIEC sur le transfert de technologies intitulé *IPCC Special Report on Technology Transfer*.

20. En outre, plusieurs projets récents du FEM, tels que le projet PNUD d'évaluation des besoins technologiques et le projet PNUE de réseaux de transfert de technologies, mettent précisément l'accent sur le transfert de technologies⁸.

⁸ *Projet mondial: Évaluation des besoins technologiques* (réalisé par le PNUD). Ce projet permettra d'élaborer des méthodes concrètes grâce auxquelles il sera possible d'aider les Parties non visées à l'annexe I à évaluer leurs besoins en matière de technologies dans le cadre de la Convention. Les objectifs de ce projet sont d'aider les pays à analyser leurs besoins prioritaires en matière de technologies, ce qui devrait leur permettre de constituer un portefeuille de projets d'écotechnologies et de mettre au point des programmes visant à faciliter le transfert des écotechnologies et du savoir-faire et l'accès à ces derniers. Cette méthodologie sera certes axée sur les technologies d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, mais le projet tirera néanmoins les enseignements qui pourraient être appliqués à l'évaluation des besoins technologiques en vue de l'adaptation aux changements climatiques. À cet égard, on mettra l'accent sur la manière de réaliser le transfert de technologies. Le financement alloué par le FEM à ce projet est de 200 000 dollars.

Projet mondial: Réseaux de transfert de technologies (réalisé par le PNUE). Ce projet a pour objectif de mettre en relation les partenaires publics et privés clefs qui influencent le transfert de technologies au sein des pays bénéficiaires, entre ces différents pays et à destination de ceux-ci, afin de susciter une plus grande absorption par les marchés de solutions durables qui contribuent à protéger l'environnement mondial. Il vise à faciliter la détermination de synergies écologiques et l'application de solutions intégrées avantageuses pour toutes les parties en encourageant l'évaluation approfondie d'options technologiques plus propres. Les grands services de réseau permettant d'investir, de gérer et de prendre des décisions politiques en connaissance de cause

Renforcement des capacités

21. Le FEM a suivi les travaux de la Conférence des Parties sur la question du renforcement des capacités et s'est efforcé d'être en phase avec les décisions et directives qui se préparaient. L'Initiative de renforcement des capacités (IRC), arrêtée par le FEM en mai 2001, s'est fait l'écho du souci de la Conférence des Parties de faire du renforcement des capacités un ensemble d'activités bien définies, ciblées avec précision et aux objectifs clairement établis. Les résultats de cette initiative ont été, à chaque étape, mis en commun avec les Parties à la Convention. Le cadre qui prenait forme en vertu des décisions de la Conférence des Parties pour permettre le renforcement des capacités a été relayé dans l'Initiative de renforcement des capacités, celle-ci attribuant, en dernière analyse, aux décisions des Parties un rôle central en ce qui concerne le renforcement des capacités à faire face aux changements climatiques.

22. En ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA), le FEM a répondu au besoin, exprimé de façon générale par les Parties à la Convention lors des délibérations du SBI de juin 2001, de renforcer les capacités des points focaux des PMA d'obtenir, de traiter et d'échanger des données et d'améliorer la communication électronique avec le secrétariat de la Convention. Un projet mondial d'activités habilitantes, élaboré par l'UNITAR et le PNUD, a été approuvé par le Directeur général et Président du FEM en septembre 2001 (financement total du FEM: 904 000 dollars). Ce projet, qui est sur le point d'être achevé, a permis de fournir aux points focaux des PMA un appui et une formation dans le secteur de l'information et des technologies liées aux changements climatiques.

23. Le FEM est prêt à donner suite aux directives de la Conférence des Parties relatives au renforcement des capacités, mais les modalités de ce suivi devront être constamment revues compte tenu des nouveaux fonds qu'il est proposé de créer en vertu de la Convention et des relations entre les activités qui sont financées par chacun d'entre eux. Les décisions qui ont été adoptées à la septième session de la Conférence des Parties sur la question du renforcement des capacités devront être incorporées dans la version révisée de l'étude intitulée *Éléments de collaboration stratégique et cadre de l'action du FEM pour un renforcement des capacités à l'appui de la protection de l'environnement mondial*, qui sera présentée au Conseil en mai 2003 pour qu'il l'examine.

24. Outre les activités susmentionnées, les possibilités de renforcement des capacités continuent d'exister par le biais des projets ordinaires du FEM et des activités habilitantes visant à permettre l'élaboration des premières communications nationales. Les mesures transitoires destinées au renforcement des capacités dans les domaines prioritaires qui ont été définis par la Conférence des Parties à sa cinquième session⁹ pourront bénéficier d'un financement supplémentaire du FEM. Par ailleurs, il a été octroyé dernièrement un financement, approuvé par le Conseil du FEM en mai 2001, pour les auto-évaluations nationales des capacités à renforcer.

comprendront le site SustainableAlternatives.net (SANET) en tant que système de gestion de l'information, de communication et de transaction; un dispositif d'appui décisionnel de réserve offrant à bref délai, et en prise directe, des conseils, un encadrement et des incitations en vue de la réalisation d'évaluations approfondies du marché et d'études de faisabilité; et un dispositif de facilitation de l'instauration d'un dialogue et d'alliances stratégiques entre les groupes de partenaires clefs. Le FEM a alloué à la première phase de ce projet 1,28 million de dollars.

⁹ Voir la décision 10/CP.5.

Le FEM finance également des activités visant à renforcer la sensibilisation du public et son éducation dans le cadre de l'appui qu'il fournit au renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques.

Auto-évaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR)

25. Les ANCR ont pour objectif premier de recenser les priorités et les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités de gérer les problèmes d'environnement, en particulier dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols. Elles doivent par ailleurs servir de catalyseur des activités nationales et/ou des interventions extérieures afin de répondre de manière coordonnée et planifiée à ces besoins. Ces trois secteurs d'intervention sont certes au centre de cet effort, mais les ANCR devront également examiner les synergies entre ces divers domaines et les liens qui les rattachent au cadre plus général de la gestion de l'environnement et du développement durable.

26. Ces ANCR initiales ne sont pas censées aboutir à des résultats définitifs et sans appel: le recensement des besoins et des priorités est un processus dynamique qui dépend de facteurs divers, et notamment des informations scientifiques et technologiques nouvelles, des décisions prises collectivement dans le cadre des conventions mondiales sur l'environnement ou encore de l'élaboration de cadres de politique nationale. La définition des capacités à renforcer s'inscrira donc dans un processus continu qui se poursuivra une fois les ANCR initiales achevées. Les pays sont encouragés à en tenir compte avant de déterminer la portée et les objectifs de leur ANCR.

27. Les constatations tirées des ANCR peuvent constituer un cadre de référence utile aux activités nationales et à l'aide extérieure visant le renforcement des capacités. Cela étant, la réalisation d'une ANCR n'est ni une condition préalable à l'obtention de l'aide qui peut être accordée par le FEM dans le cadre de projets ordinaires ou d'activités habilitantes, ni une première étape indispensable avant le lancement d'activités de renforcement des capacités dans un secteur donné. Les pays dans lesquels les capacités à renforcer ont déjà fait l'objet d'une évaluation pourront sans doute se passer d'une ANCR. Les pays devraient suivre de près le cadre pour le renforcement des capacités élaboré par la Conférence des Parties lorsqu'ils entreprendront d'évaluer leurs besoins dans le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques.

28. Les *Directives opérationnelles pour le financement accéléré des auto-évaluations nationales des capacités à renforcer* ont été arrêtées par le FEM en septembre 2001. Un financement d'un montant maximum de 200 000 dollars par pays est disponible par le biais de la procédure accélérée de réalisation des ANCR. Il a en outre été élaboré, pour répondre aux besoins des pays, un *Guide de l'auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial*.

Appui du FEM à la sensibilisation et à l'éducation du public dans le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques

29. Au paragraphe 1 h) de sa décision 6/CP.7, la Conférence des Parties préconise que soit entreprise «une action plus approfondie de sensibilisation et d'éducation du public» et que l'on «[associe] davantage les collectivités à l'étude des questions concernant les changements climatiques». Les activités de sensibilisation et d'éducation du public et l'implication et la participation des collectivités sont des éléments très importants du travail de renforcement

des capacités que soutient le FEM. Parmi les 111 activités habilitantes que finance le FEM dans le domaine des changements climatiques, 106 ont une composante «sensibilisation du public». Par exemple, la part de l'élément sensibilisation du public dans les activités habilitantes prévues à Saint-Vincent-et-les Grenadines et au Suriname a atteint respectivement 35 % et 33 %, et cette composante représente en moyenne 20 % du financement total accordé par le FEM aux activités habilitantes. Sur les 14 projets à part entière d'activités habilitantes, 10 comportent un élément sensibilisation du public.

30. Les projets de moyenne envergure et projets à part entière ci-après ont une composante sensibilisation et éducation du public à laquelle le FEM alloue entre 9 et 23 % de son financement:

a) *Création et renforcement des capacités de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables en Amérique centrale.* Montant alloué par le FEM à ce projet: 0,75 million de dollars;

b) *Renforcement des capacités d'adoption et d'application de codes énergétiques pour les bâtiments.* Montant alloué par le FEM à ce projet: 0,50 million de dollars;

c) *Philippines: Renforcement des capacités pour éliminer les obstacles à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables.* Montant alloué par le FEM à ce projet: 5,45 millions de dollars;

d) *Roumanie: Renforcement des capacités en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par des mesures d'efficacité énergétique.* Montant alloué par le FEM à ce projet: 2,80 millions de dollars;

e) *Sri Lanka: Sources d'énergie renouvelables et renforcement des capacités.* Montant alloué par le FEM à ce projet: 1,15 million de dollars;

f) *Projet régional (Europe/région de la CEI): Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des inventaires de gaz à effet de serre.* Montant alloué par le FEM à ce projet: 2,26 millions de dollars.

Adaptation

31. La décision 6/CP.7, intitulée *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier*, et la décision 5/CP.7, intitulée *Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP. 3 et paragraphes 3 de l'article 2 et 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)*, ainsi que d'autres décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa septième session, donnent au FEM des directives supplémentaires concernant l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

32. Les activités du FEM liées à l'adaptation peuvent se résumer en trois catégories: a) appui aux activités d'adaptation dans le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques, b) appui aux activités d'adaptation dans d'autres domaines d'intervention, et c) élaboration d'une stratégie d'adaptation.

Appui aux activités d'adaptation dans le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques

33. Le FEM a donné aux Parties non visées à l'annexe I la possibilité d'entreprendre des activités d'adaptation de la phase I par le biais de ses activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques visant à appuyer l'élaboration des communications nationales. Conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de la Convention, le financement des activités habilitantes couvre la totalité des coûts convenus encourus par les pays en développement parties du fait de l'exécution de leurs obligations découlant du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, qui fait obligation à chaque Partie d'établir une communication nationale.

34. À ce jour, 132 pays ont reçu un appui financier et des orientations techniques pour leur permettre d'établir leur première communication nationale. Le montant total du financement accordé par le FEM aux activités habilitantes est à ce jour de 86,97 millions de dollars¹⁰. Certains de ces fonds ont été utilisés par les pays bénéficiaires pour réaliser spontanément des évaluations de vulnérabilité et d'adaptation dans le cadre de leur communication nationale¹¹. Ces études ont été effectuées en appliquant la méthode qui a été établie pour la première fois dans les Directives techniques du GIEC¹². Dans certains cas, les résultats de ces études ont été notifiés dans la première communication nationale.

35. Dans le cadre des efforts d'adaptation de la phase I, le FEM a également financé deux activités habilitantes, à savoir:

a) *Plan d'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes (CPACC)*: il s'agit d'un projet régional réalisé par la Banque mondiale pour aider les pays des Caraïbes à préparer des mesures d'intervention face aux effets néfastes des changements climatiques à l'échelle planétaire – particulièrement l'élévation du niveau des mers – dans les régions côtières et marines par une évaluation de leur vulnérabilité, une planification des mesures d'adaptation et un renforcement de leurs capacités en liaison avec la planification des mesures d'adaptation et l'établissement des communications nationales. Montant alloué par le FEM à ce projet: 6,50 millions de dollars;

¹⁰ Est englobé dans ce montant le financement de projets d'activités habilitantes aux niveaux régional et mondial qui couvrent aussi quelques éléments des premières communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

¹¹ En outre, de nombreux pays ont réalisé indépendamment des études d'impact visant à identifier les régions et les secteurs vulnérables ainsi que les options en matière d'adaptation, avec le concours de sources de financement telles que le U.S. Country Studies Program (programme d'études nationales des États-Unis), les Pays-Bas, l'Union européenne et d'autres.

¹² T. R. Carter, M. L. Parry, H. Harasawa, S. Nishioka, Directives techniques du GIEC pour l'évaluation des incidences de l'évolution du climat et des stratégies d'adaptation, avec un résumé à l'intention des décideurs et une synthèse technique, 1994. Département de géographie de l'University College de Londres (Royaume-Uni) et Centre de recherches mondiales sur l'environnement de l'Institut national d'études environnementales du Japon.

b) *Projet d'assistance concernant les changements climatiques dans les îles du Pacifique (PICCAP)*: projet régional réalisé par le PNUD, il concerne dix pays insulaires du Pacifique. Il vise à renforcer les capacités de ces pays dans les domaines de la formation, des institutions et de la planification, et à leur donner les moyens de se conformer aux obligations redditionnelles qui leur incombent en vertu de la Convention. Dans le cadre de ce projet, des évaluations de vulnérabilité préliminaires et des stratégies d'adaptation ont été établies pour tous les pays participants. Montant alloué par le FEM à ce projet: 3,44 millions de dollars.

36. Les activités d'adaptation de la phase I ne sont pas encore terminées car les pays n'ont pas tous atteint leurs objectifs. À la date de mai 2002, 82 d'entre eux ont présenté officiellement leur communication nationale au secrétariat de la Convention, 79 ayant pu le faire grâce à un financement du FEM. De nombreuses Parties non visées à l'annexe I n'ont pas encore terminé leur analyse de vulnérabilité. Quelques-unes d'entre elles seulement ont défini des solutions politiques en matière d'adaptation. Les activités d'adaptation de la phase I se poursuivront là où cela sera nécessaire pour veiller, notamment, à ce que les évaluations de la vulnérabilité englobent tous les secteurs et toutes les régions à risque élevé.

37. Le FEM a également financé des activités de la phase II à la demande des pays. À ce jour, six projets ont été approuvés¹³. Ces projets, dans lesquels s'inscrivaient des activités d'adaptation de la phase II, sont financés également en tant qu'activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques au titre des communications nationales, de sorte que le FEM les finance selon le principe du coût intégral convenu. Il s'agit des six projets suivants:

a) *Évaluations des impacts et des possibilités d'adaptation aux changements climatiques dans des régions et secteurs vulnérables (AIACC)*: projet mondial réalisé par le PNUE pour contribuer à l'évaluation scientifique des incidences de l'évolution du climat et des possibilités d'adaptation des régions et des secteurs les plus vulnérables dans les pays en développement. Montant alloué par le FEM à ce projet: 7,5 millions de dollars;

b) *Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques en Amérique centrale (phase II)*: projet régional réalisé par le PNUD afin d'élaborer un cadre de référence pour les orientations en matière d'adaptation et de mettre au point des stratégies nationales d'adaptation dans les secteurs prioritaires qui puissent être intégrées dans les plans de développement durable des pays participants. Le produit de ce projet, des stratégies d'adaptation de la phase II, peut être utilisé pour élaborer la deuxième communication nationale. Montant alloué par le FEM à ce projet: 3,32 millions de dollars;

¹³ Un projet d'activités habilitantes, intitulé *Renforcement des capacités des systèmes d'observation des changements climatiques (Pacifique et Afrique)*, vise à contribuer à la communication spontanée des données d'observation systématique et des besoins en matière de recherche dans le cadre des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et à recenser les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités liés à la participation à des systèmes d'observation systématique. Montant alloué par le FEM à ce projet: 1,5 million de dollars.

c) *Prise en compte systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes (MACC)*: projet régional réalisé par la Banque mondiale pour exploiter les résultats du projet CPACC et renforcer les capacités des petits États insulaires en développement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) d'élaborer des stratégies et mesures d'adaptation de la phase II. Montant alloué par le FEM à ce projet: 5,35 millions de dollars;

d) *Chine: Recherche ciblée liée aux changements climatiques*, activité habilitante réalisée par le PNUD comprenant des éléments qui visent à renforcer et à élargir les capacités et à obtenir des résultats sur la vulnérabilité de secteurs clés et sur les solutions possibles en matière d'adaptation de ces secteurs. Ce projet permettra également d'élaborer des stratégies d'adaptation et d'améliorer la qualité des mesures prises au plan politique dans les futures communications nationales. Montant alloué par le FEM à ce projet: 1,72 million de dollars;

e) *Préparation de la deuxième communication nationale de l'Uruguay au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques*, activité habilitante réalisée par le PNUD pour aider l'Uruguay à entreprendre le troisième inventaire national et à préparer sa deuxième communication nationale. L'un des éléments de ce projet consiste à établir un programme de mesures générales d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets. Montant alloué par le FEM à ce projet: 0,60 million de dollars;

f) *Argentine: Activité habilitante pour la deuxième communication à présenter au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques*, activité habilitante dans le domaine des changements climatiques qui est réalisée par la Banque mondiale. On y prévoit d'évaluer la vulnérabilité des écosystèmes et des régions agricoles clés en Argentine et d'étudier les solutions possibles en matière d'adaptation de ces zones. Montant que le FEM prévoit d'allouer à ce projet: 1,14 million de dollars.

Appui du FEM aux activités d'adaptation dans le cadre d'autres domaines d'intervention

38. Le FEM a financé également des activités d'adaptation par le biais de projets axés sur la diversité biologique, la dégradation des terres et les eaux internationales. Ces projets, qui illustrent le caractère pluridisciplinaire et transsectoriel des efforts tendant à lutter contre les retombées des changements climatiques, montrent aussi comment le FEM peut soutenir sous différents angles les activités d'adaptation qui procurent des avantages environnementaux à l'échelon mondial.

39. Le projet intitulé *Climat, eau et agriculture: incidences sur les écosystèmes agro-écologiques d'Afrique et adaptation de ces derniers* est un exemple de ce type de financement. Ce projet de recherche ciblée vise à mettre au point des méthodes et des procédures d'analyse multiple pour évaluer les retombées des changements climatiques sur l'agriculture en Afrique, à déterminer les effets du climat sur les systèmes agricoles actuels et à établir des projections concernant l'influence possible des changements climatiques sur ces systèmes. On entend ainsi s'attaquer à certains problèmes d'ordre méthodologique et élaborer des plans d'adaptation adéquats, en collaboration étroite avec les décideurs. Montant alloué par le FEM à ce projet: 0,70 million de dollars.

40. De même, le portefeuille du FEM s'est dernièrement enrichi d'un projet mondial de recherche ciblée dans le domaine d'intervention relatif aux eaux internationales intitulé *Effets des contraintes anthropiques localisées aggravées par les retombées des changements*

climatiques sur la viabilité des écosystèmes de récifs coralliens et incidences sur la gestion de ces écosystèmes dans le cadre du Programme opérationnel intégré polyvalent relatif aux ressources en terres et en eaux.

Élaboration d'une stratégie d'adaptation

41. Outre qu'il fournit des fonds à des projets d'adaptation, le FEM élabore actuellement une stratégie en matière d'adaptation globale alignée sur les directives reçues de la Conférence des Parties sur ce sujet. L'objectif de ce document est de déterminer les éléments, et les possibilités, d'un cadre de référence global à l'intérieur duquel le FEM contribuerait à des activités d'adaptation conformément à son mandat, qui est de financer des projets à même de procurer des avantages écologiques à l'échelle mondiale dans le cadre d'initiatives de développement durable dans les pays en développement. Pour pouvoir donner des avis scientifiques qui puissent étayer l'élaboration de cette stratégie, le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) du FEM a tenu en février 2002 un atelier d'experts sur l'adaptation aux changements climatiques à Nairobi (Kenya) (voir les paragraphes 50 à 52 ci-après). Les recommandations de cet atelier seront prises en considération lors de l'élaboration de la stratégie¹⁴. Celle-ci sera élaborée en consultation avec les agents de réalisation et d'autres partenaires pertinents et sera présentée au Conseil du FEM. Elle sera également portée à la connaissance de la Conférence des Parties.

42. À sa septième session, la Conférence des Parties a par ailleurs prié le FEM d'assurer le fonctionnement de trois nouveaux fonds liés aux changements climatiques qui sont tous censés procurer un appui à des activités d'adaptation dans des pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, et d'administrer ces fonds (voir les paragraphes 11 à 16 ci-dessus).

Poursuite des efforts de rationalisation du cycle des projets du FEM

43. Par sa décision 6/CP.7, intitulée *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier*, la Conférence des Parties «invite le FEM à poursuivre ses efforts pour réduire les délais entre l'approbation des avant-projets, l'élaboration et l'approbation des projets correspondants et le décaissement par ses agents de réalisation ou d'exécution des fonds destinés aux pays bénéficiaires».

44. Les questions soulevées par le cycle des projets du FEM ont été examinées dans le Deuxième bilan global du FEM. Les facteurs qui contribuent à déterminer les délais nécessaires au traitement des propositions identifiées par l'équipe chargée du Deuxième bilan sont les suivants:

a) Les variations au niveau des capacités des bureaux du PNUD et de la Banque mondiale dans les pays de lancer et de faciliter les projets;

b) Les délais nécessaires pour obtenir l'aval des points focaux opérationnels nationaux pour les projets exécutés par des ONG;

¹⁴ GEF/C.19/Inf.12, Rapport de l'Atelier d'experts du STAP sur l'adaptation, 18-20 février 2002, Nairobi (Kenya).

c) La participation de partenaires nationaux nouveaux et inexpérimentés qui réclament un plus grand apport de l'agent de réalisation afin de pouvoir se familiariser avec les priorités des programmes du FEM ainsi qu'avec ses procédures opérationnelles;

d) Les examens techniques imprécis, et quelquefois divergents, réalisés par des sources différentes au sein des agents de réalisation et du secrétariat du FEM, qui ont considérablement allongé le temps de traitement;

e) Les modifications à apporter aux procédures juridiques ainsi qu'au niveau des modalités d'achat et de décaissement des agents de réalisation afin de répondre aux caractéristiques des petits projets exécutés dans des endroits reculés.

45. Le FEM, qui s'était déjà efforcé d'accélérer ses procédures de traitement des projets, s'emploie actuellement, en collaboration avec ses agents de réalisation, à élaborer des mesures de suivi complémentaires afin de donner suite aux directives de la Conférence des Parties et aux orientations recommandées par l'équipe chargée du Deuxième bilan. À l'occasion du deuxième examen du mécanisme financier, qui doit être entrepris par le secrétariat de la Convention, on pourra aussi se pencher sur des questions connexes.

IV. AUTRES FAITS MARQUANTS

46. Pendant la période considérée, le FEM a également entrepris les activités suivantes en rapport avec son portefeuille de projets dans le domaine des changements climatiques:

a) Table ronde sur les sources d'énergie renouvelables¹⁵

47. Une vingtaine d'experts du monde entier ont participé à la table ronde du FEM sur les sources d'énergie renouvelables, qui s'est tenue en janvier 2002. Sous la présidence de M. José Goldemberg, cette réunion a débouché sur un ensemble d'actions visant à promouvoir les sources d'énergie propres. Y ont participé des représentants de gouvernements de pays développés et de pays en développement, d'entreprises privées, d'organisations non gouvernementales et d'organismes multilatéraux. Cette table ronde a figuré parmi les quatre qui ont été financées par le FEM pour analyser les problèmes liés à l'environnement et au développement durable à titre de contribution au Sommet mondial pour le développement durable. Tenues chacune à l'occasion d'une réunion préparatoire du Sommet mondial, ces tables rondes ont formulé des recommandations qui sont en passe d'être pleinement intégrées dans le processus du Sommet.

48. Les travaux de la table ronde ci-dessus ont porté essentiellement sur la transition vers un approvisionnement en sources d'énergie propres, sûres et fiables, qui soient sans risque pour l'environnement et à la portée des pauvres des zones rurales. Il s'en est dégagé un consensus sur les points suivants: l'énergie doit figurer au premier plan des centres d'intérêt du Sommet; et on ne peut progresser vers un développement durable que si l'on s'efforce de résoudre les problèmes liés à l'énergie, notamment sous l'angle du développement rural, à la santé et à

¹⁵ Voir le résumé des travaux de la table ronde du FEM sur les sources d'énergie renouvelables, 30 janvier 2002, établi par le Président, sur le site www.gefweb.org, sous What's New (en anglais).

la réduction des dépenses et de la dépendance énergétiques. Pour que les priorités et les mesures qui sont proposées trouvent leur expression concrète, les ministres de l'énergie et des finances doivent être parties prenantes du processus du Sommet. Il importe aussi que les responsables de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'eau et du développement rural soient conscients de la nécessité d'intégrer l'énergie dans leur carnet politique.

49. Les participants ont par ailleurs défini les priorités de l'incorporation des sources d'énergie propres dans le développement durable et ont fait des recommandations concrètes concernant les mécanismes, institutions et partenariats qui devraient être intégrés dans le programme d'action du Sommet. Il a été largement souscrit aux recommandations de la table ronde lors des troisième et quatrième réunions préparatoires du Sommet, tenues respectivement à New York et à Bali (Indonésie).

b) Atelier d'experts sur l'adaptation et la vulnérabilité¹⁶

50. Le STAP a organisé au siège du PNUE à Nairobi (Kenya), du 18 au 20 février 2002, un Atelier d'experts sur l'adaptation et la vulnérabilité. Partie intégrante de la réaction aux incidences des changements climatiques, l'adaptation est un processus qui doit donc être incorporé dans la planification globale du développement, notamment aux stades de la conception et de l'exécution des projets et programmes dans tous les secteurs.

51. Les participants à l'atelier ont constaté que, malgré l'importance de l'adaptation, de nombreuses lacunes scientifiques et techniques subsistaient. Ils ont relevé notamment que la notion de changements climatiques comportait des incertitudes et qu'une distinction artificielle était faite entre variabilité climatique et changements climatiques; qu'au niveau du choix des orientations et de la prise de décisions, on n'était pas toujours suffisamment conscient de la nécessité de l'adaptation et que la connaissance de ce phénomène était souvent lacunaire; que les capacités institutionnelles présentaient des faiblesses; et que l'on manquait de données et de scénarios aux niveaux national et régional.

52. Les éléments clefs sur lesquels pourrait s'appuyer le FEM pour élaborer une stratégie d'adaptation ont été examinés. Les participants ont souligné l'intérêt d'une réorientation de l'évaluation de l'adaptation, par le passage d'une approche fondée sur les scénarios à une réflexion partant de l'évaluation des risques. Ils ont enfin préconisé un certain nombre de principes sur lesquels pourrait se fonder l'évaluation de la stratégie d'adaptation et ont mis en évidence les défis à relever lors de la conception d'une stratégie d'adaptation efficace.

c) Atelier de réflexion sur les transports¹⁷

53. Le portefeuille du FEM dans le domaine des transports (programme OP#11) est actuellement dominé par les solutions axées sur la technologie. D'importantes initiatives tendant à favoriser la technologie des piles à combustible et les véhicules électriques hybrides ont été lancées. Dans le cadre de plusieurs projets à part entière du programme OP#11, on encourage soit les piles à combustible, soit les véhicules électriques hybrides. Le STAP a proposé d'étoffer

¹⁶ Voir le document GEP/C.19/Inf.12 du Conseil du FEM, en date du 7 mai 2002.

¹⁷ Voir le document GEF/C.19/Inf.12 du FEM en date du 2 mai 2002.

les initiatives du FEM tendant à promouvoir des options non technologiques qui puissent autoriser la transition vers des modes de transport public et de fret plus efficaces et moins polluants en ville (entre autres le passage d'un transport motorisé individuel aux transports en commun – notamment en autobus – à la bicyclette et à la marche).

54. L'Atelier de réflexion du STAP sur les transports a été organisé à Nairobi (Kenya) les 25 et 26 mars 2002 dans le but de recommander un ensemble d'options prioritaires non technologiques qui puissent constituer l'un des éléments centraux du portefeuille dynamique du FEM dans le secteur des transports. L'accent a été placé sur les solutions qui ont eu des succès avérés et qui sont susceptibles d'être adoptées dans les pays en développement.

V. Suivi et évaluation

55. Pendant la période considérée, le FEM a publié le *Rapport sur l'exécution des projets (2001)*. En prévision de la troisième reconstitution des ressources et de la deuxième Assemblée du FEM en 2001-2002, une équipe totalement indépendante a entrepris le Deuxième bilan global du FEM en 2001. Tous les documents susmentionnés peuvent être consultés sur le site Web du FEM: www.gefweb.org.

Rapport sur l'exécution des projets (2001)

56. Ce rapport présente les résultats de l'Examen de l'état d'avancement des projets (EEAP) en 2001. Il s'appuie également sur des évaluations et d'autres études pour obtenir des renseignements supplémentaires et des analyses plus approfondies au sujet du fonctionnement des programmes du FEM. Cet élargissement des perspectives, qui apporte un complément à l'Examen de l'état du programme, auquel est soumis chaque programme opérationnel, permet d'évaluer les principaux aspects et de tirer les grandes leçons de portée multisectorielle des opérations d'exécution des projets.

57. Au 30 juin 2001, un financement avait été alloué à 519 projets à part entière ou de moyenne envergure inscrits aux programmes de travail approuvés du FEM pour tous les domaines d'intervention. En outre, 394 projets concernant des activités habilitantes avaient été approuvés dans le domaine de la diversité biologique et celui des changements climatiques. En valeur, 41 % des projets à part entière ou de moyenne envergure se rapportaient à la diversité biologique et 36 % aux changements climatiques. Ensemble, ces deux domaines d'intervention ont donc absorbé 77 % de la totalité du financement du FEM, la part des eaux internationales s'établissant à 14 %, celle de l'ozone à 5 % et celle des projets concernant des activités multisectorielles à 4 %.

58. Au cours de l'exercice 2001, 54 projets à part entière, 33 projets de moyenne envergure et 76 projets concernant des activités habilitantes ont été approuvés, pour un montant total de 505,28 millions de dollars. Dix-huit projets ont été menés à leur terme pendant l'exercice contre 27 projets au cours de l'exercice précédent. Pour l'ensemble du portefeuille (y compris les activités habilitantes et le financement de la préparation des projets), le montant cumulé des décaissements a augmenté, passant à 1 244 millions de dollars pour l'exercice 2001 contre 1 024 millions pour l'exercice précédent.

59. L'EEAP en 2001 porte sur 205 projets à part entière ou de moyenne envergure en cours d'exécution depuis au moins un an au 30 juin 2001, ce qui dénote une progression constante

du portefeuille de projets en cours d'exécution, dont le nombre est passé de 119 en 1998 à 135 en 1999 et 171 en 2000. Comme le portefeuille du FEM continue de s'étoffer, l'EEAP s'étend à un plus grand nombre de projets. Environ la moitié d'entre eux (51 %, soit 103 projets) se rapportent, comme les années précédentes, à la diversité biologique. Avec 63 projets, soit 31 % du total, les changements climatiques se sont placés au deuxième rang.

60. L'EEAP est un instrument de suivi qui s'appuie sur les rapports et appréciations de chacun des agents de réalisation. Ces agents ont noté leurs projets en fonction de deux critères: l'état d'avancement et la probabilité de réalisation des objectifs en matière de développement/environnement mondial. Afin d'améliorer la pratique en matière de notation, une nouvelle catégorie – qui a donné des résultats mitigés – a été ajoutée en 2001. Très peu satisfaisante, elle a été jugée superflue et abandonnée. Le «réalisme» du système de notation a fait l'objet d'un échange de vues. Du point de vue de leur état d'avancement, 13 % des projets ont été jugés très satisfaisants, 76 % satisfaisants, 7 % en partie satisfaisants, et 3 % peu satisfaisants; 2 % n'ont pas été notés. S'agissant des objectifs en matière de développement/environnement mondial, 13 % des projets ont été jugés très satisfaisants, 76 % satisfaisants, 6 % en partie satisfaisants, et 3 % peu satisfaisants; 2 % n'ont pas été notés.

61. L'EEAP a abouti aux conclusions suivantes:

a) Les projets considérés qui se rapportent aux changements climatiques englobent plusieurs projets qui ont consisté en grande partie à exploiter des possibilités de transposition, ce qui a donné semble-t-il des résultats appréciables; une transposition par le biais de projets financés par le FEM signifie que l'on incorpore dans les projets des éléments de nature à favoriser la diffusion et l'apprentissage de façon à encourager d'autres acteurs à s'efforcer d'obtenir les mêmes résultats que ceux auxquels ont abouti des activités réalisées avec l'appui du FEM, voire à les améliorer;

b) Les projets mettent en évidence un ou plusieurs types différents de participation du secteur privé. Ceux qui ont été exécutés par le biais de la SFI montrent comment il est possible d'utiliser les ressources du FEM pour réduire le «risque additionnel» lié aux activités qui visent à accroître l'efficacité énergétique et fournissent des exemples probants à l'intention du secteur privé; et

c) Un renforcement rationnel des capacités, qui comporte bien souvent sur le long terme des aspects politiques, institutionnels et techniques, débouche fréquemment sur des projets qui ont un effet multiplicateur notable, sont en grande partie reproduits et exercent une profonde influence sur les politiques. Même s'il s'est avéré que les populations et collectivités profitent des retombées des projets destinés à répondre aux besoins du développement rural, ces retombées n'ont pas encore été systématiquement étayées par des documents. Ces questions devraient être examinées pendant l'exercice 2003.

Deuxième bilan global du FEM

62. En octobre 2000, le Conseil du FEM a approuvé un plan de mise en route du Deuxième bilan global du FEM. Cette étude a été réalisée en prévision de la troisième reconstitution des ressources de la Caisse et de la deuxième Assemblée du FEM. Le bilan a été dressé par une équipe totalement indépendante, et le rapport final publié le 25 janvier 2002.

63. Le Deuxième bilan porte principalement sur les impacts et autres résultats obtenus dans le contexte des quatre domaines d'intervention, à savoir la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales et l'ozone, ainsi que dans celui des activités de lutte contre la dégradation des sols pour autant qu'elles se rapportent à ces domaines. Il a également analysé comment les politiques, structures institutionnelles et modalités de coopération du FEM ont contribué ou nui à la qualité des résultats en faisant intervenir quatre grands critères: a) les résultats des opérations et des programmes, b) les effets des politiques du FEM sur les résultats, c) les effets des structures et des procédures institutionnelles du FEM sur les résultats, et d) l'adhésion des pays et la pérennité des résultats.

64. Au cours de la réunion qu'il a tenue en mai 2002, le Conseil du FEM a chargé le secrétariat «de présenter le document intitulé *Dix ans d'existence au service de l'environnement mondial: Deuxième bilan global* à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce document fournissant des éléments d'information utiles pour le deuxième examen du mécanisme financier qui sera entrepris à cette réunion»¹⁸. L'examen a donné lieu à de vastes consultations entre l'équipe chargée d'établir le bilan et le secrétariat de la CCCC. Par ailleurs, le secrétariat du FEM et celui de la Convention ont fait en sorte que les données recueillies dans le cadre du bilan soient portées à la connaissance de l'équipe chargée du deuxième examen du mécanisme financier mis en place pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Évaluation des projets de moyenne envergure

65. Pendant la période considérée, une *Évaluation des projets de moyenne envergure* a été entreprise. On a constaté que la plupart des évaluations n'avaient pas encore suffisamment avancé pour qu'il soit possible de déterminer les retombées particulières sur la préservation de la biodiversité, les changements climatiques et les eaux internationales. Les retombées les plus importantes à ce jour ont été le cofinancement, les augmentations d'échelle et les transpositions, outre les incidences positives sur les politiques gouvernementales qui ont un retentissement sur les questions qui touchent à l'environnement mondial. La mobilisation d'un plus large éventail de partenaires a eu des effets bénéfiques manifestes sur le programme de travail du FEM. Les évaluations des projets de moyenne envergure constituent de toute évidence un volet important des activités du FEM.

66. L'EEAP de 2001 a mis particulièrement l'accent sur les questions intersectorielles suivantes:

a) **Les conditions intrinsèques de la réussite des projets et les moyens de réduire les risques.** On considère que la réussite d'un projet dépend dans une large mesure de la qualité de sa conception. Il n'en faut pas moins préciser les conditions qui en améliorent concrètement les retombées positives pour l'environnement mondial. La participation active de toutes les parties prenantes est un facteur de réussite important et devra être assurée pendant toute la durée du projet. Il faut concilier les objectifs à long terme du projet et un certain nombre d'impératifs immédiats pour les parties prenantes. Allant étroitement de pair avec la participation active et le renforcement des capacités, un partenariat effectif est également nécessaire pour garantir la réussite d'un projet. Celui-ci doit être suffisamment simple au niveau de sa conception pour demeurer dans les limites des moyens dont disposent les responsables du projet.

¹⁸ Voir Compte rendu conjoint des présidents, Réunion du Conseil du FEM, 15-17 mai 2002.

b) **La mobilisation du secteur privé.** On considère que l'établissement de partenariats avec le secteur privé et la mobilisation de fonds privés additionnels prennent de plus en plus d'importance pour le FEM car le rôle des entreprises privées et les perspectives qui s'offrent à elles dans le secteur de l'environnement vont généralement en s'accroissant. Ces types de partenariats augmentent les possibilités de transposition d'un projet et peuvent créer un environnement favorable pour que le projet ait un rôle de catalyseur. De plus, les partenariats mis en place pendant toute la durée de vie d'un projet peuvent amplifier la participation, contribuer à garantir une pérennité et faciliter l'établissement de réseaux de communication et de contacts absolument indispensables qui n'auraient pu voir le jour dans les délais habituels d'exécution du projet.

c) **La gestion modulée – Changements dans la conception des projets.** De l'avis général, il est très souhaitable qu'un projet soit exécuté avec souplesse, dans le respect des objectifs généraux et immédiats, si cela permet d'intégrer dans le projet le contexte et les réalités dans lesquels il s'inscrit. Les cadres logiques des projets ne doivent pas être considérés comme des documents statiques. La nécessité de modifier la conception d'un projet peut tenir à diverses raisons, y compris des changements intervenus dans l'environnement extérieur, tout autant que des erreurs au niveau de la conception initiale. On considère que l'un des principaux moyens à envisager pour apporter de la souplesse dans la conception et la gestion du projet consiste à procéder par étapes.

d) **Les possibilités de transposition et l'apprentissage mutuel.** L'importance des possibilités de transposition et des effets catalyseurs des projets du FEM a été réaffirmée. L'expérience montre cependant que les facteurs et conditions qui y contribuent varient d'un domaine d'intervention à l'autre. Il faut délibérément envisager des possibilités de transposition au stade de la conception et de l'exécution d'un projet. La stratégie à suivre pour effectuer des transpositions doit être exposée de façon explicite et déboucher sur des recommandations concernant des activités d'appui qui peuvent consister par exemple à tirer des enseignements ou déterminer les meilleures pratiques, à procéder à des échanges de personnel, ou encore à définir des stratégies de communication et de diffusion.

**ANNEXE A: LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL
DU FEM À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCCC**

Rapport sur le FEM restructuré présenté par le Fonds pour l'environnement mondial au Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques (A/AC.237/89, 14 décembre 1994)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1997/3, 31 octobre 1997)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1998/12, 29 septembre 1998)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1999/3, 29 septembre 1999)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2000/3, 11 octobre 2000)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2001/8, 16 octobre 2001)

**ANNEXE B: TABLEAUX DES PROJETS APPROUVÉS DANS LE DOMAINE
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(JUILLET 2001–MAI 2002)**

Tableau 1: Projets de moyenne et de grande envergure*

Pays	Intitulé du projet	Agent de réalisation	Financement par le FEM (en millions de dollars)	Financement total (en millions de dollars)
Projet mondial (Chine, Inde, Hongrie **, République slovaque **, République tchèque, Viet Nam)	Promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie grâce à l'adoption d'un cadre pour la mise en place de systèmes de production moins polluante/gestion environnementale	PNUE	0,95	2,72
Projet mondial	Encouragement à la création d'entreprises dirigées par des jeunes pour la mise en valeur de sources d'énergie renouvelables hors réseau pouvant donner lieu à des applications	Banque mondiale	0,80	1,36
Projet mondial	Évaluation des besoins technologiques	PNUD	0,20	0,23
Projet mondial (Pacifique et Afrique)	Renforcement des capacités en vue de la participation à des systèmes d'observation des changements climatiques	PNUD	1,55	2,60
Projet régional (Amérique centrale, Mexique et Cuba)	Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques (phase II)	PNUD	3,32	4,90
Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines)	Caraïbes: Prise en compte systématique de l'adaptation aux changements climatiques	Banque mondiale	5,35	9,65
Projet régional (Estonie **, Lettonie **, Lituanie **, République slovaque **, République tchèque **)	Commercialisation du financement des économies d'énergie	Banque mondiale	11,25	32,10

Pays	Intitulé du projet	Agent de réalisation	Financement par le FEM (en millions de dollars)	Financement total (en millions de dollars)
Projet régional (Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa)	Programme de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables dans les îles du Pacifique	PNUD	0,70	0,81
Projet régional (Europe et CEI)	Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des inventaires de gaz à effet de serre	PNUD	2,26	3,26
Argentine	Activités habilitantes en vue de la deuxième communication nationale du Gouvernement argentin à la Conférence des Parties	Banque mondiale	1,14	1,85
Bangladesh	Électrification des zones rurales et mise en valeur des sources d'énergie renouvelables	Banque mondiale	8,54	30,94
Burkina Faso	Réforme du secteur de l'énergie	Banque mondiale	3,29	15,59
Chine	Économie d'énergie, phase II	Banque mondiale	26,00	281,20
Chine	Utilisation rationnelle des déchets agricoles	Banque mondiale/ BAsD	6,40	77,30
Croatie	Ressources en énergie renouvelables	Banque mondiale	6,35	27,78
Équateur	Utilisation des sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité – Électrification des Îles Galapagos au moyen des énergies renouvelables	PNUD	4,08	25,39
Hongrie **	Cofinancement de l'utilisation rationnelle de l'énergie – Programme 2 (HEECP2)	Banque mondiale	0,70	93,90
Lituanie **	Élimination des gaz à effet de serre dans la fabrication des réfrigérateurs et congélateurs domestiques à Snaige	PNUD	1,00	2,49
Mexique	Adoption dans les transports de mesures ne portant pas atteinte au climat	Banque mondiale	6,13	12,53

Pays	Intitulé du projet	Agent de réalisation	Financement par le FEM (en millions de dollars)	Financement total (en millions de dollars)
Mozambique	Programme de réforme du secteur énergétique et de l'accès à l'énergie – Phase I de la composante énergies renouvelables	Banque mondiale	3,18	10,18
Pérou	Production de biocarburants et de fibres de cellulose non ligneuses à partir de résidus/déchets agricoles	PNUD	1,00	14,28
Philippines	Renforcement des capacités pour éliminer les obstacles à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables	PNUD	5,45	23,77
Philippines	Électrification des zones rurales (composante énergies renouvelables)	Banque mondiale	10,35	36,85
Pologne**	Programme polonais de fabrication de moteurs à haut rendement énergétique	PNUD	4,50	22,21
République slovaque**	Réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation de l'énergie de la biomasse dans le nord-ouest de la Slovaquie	PNUD	1,00	8,34
Afrique du Sud	Production et commercialisation de cuisinières solaires à titre expérimental	PNUD	0,80	3,65
Sri Lanka	Utilisation des énergies renouvelables pour le développement de l'économie rurale	Banque mondiale	8,00	133,80
Viet Nam	Amélioration de l'efficacité du système, désengagement de l'État et énergies renouvelables – composantes énergies renouvelables	Banque mondiale	4,85	14,35
Total			129,14	894,03

* Le document intitulé *Operational Report on the GEF Programs, June 2001*, contient des renseignements plus précis sur les projets. La description détaillée du cofinancement des différents projets peut être obtenue en consultant le programme de travail sur le site Web du FEM. Pour trouver le programme de travail recherché, se reporter à la colonne intitulée «WP Entry» dans le document susmentionné.

** Pays visé à l'annexe I.

Tableau 2: Activités habilitantes

Pays	Intitulé du projet	Agent de réalisation	Financement par le FEM (en millions de dollars)	Financement total (en millions de dollars)
Projet mondial	Renforcement des moyens humains et institutionnels pour apporter des solutions aux problèmes posés par les changements climatiques dans 46 des pays les moins avancés	PNUD	0,90	0,90
Albanie	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Algérie	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Bhoutan	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Cambodge	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Congo	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Côte d'Ivoire	Financement accéléré des activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques – Deuxième partie, financement accéléré de mesures (transitoires) pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	PNUE	0,10	0,10
Guatemala	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10

Pays	Intitulé du projet	Agent de réalisation	Financement par le FEM (en millions de dollars)	Financement total (en millions de dollars)
Guinée	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Iran	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Jordanie	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
République démocratique populaire lao	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Malawi	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,1	0,1
Namibie	Activités habilitantes pour la préparation de la communication initiale au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC)	PNUD	0,13	0,13
Oman	Renforcement des capacités nationales pour permettre au Sultanat d'Oman de préparer son plan d'action national et sa première communication nationale	PNUD	0,3	0,3
Paraguay	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (complément de financement pour renforcer les capacités dans les domaines prioritaires)	PNUD	0,10	0,10
Arabie saoudite	Activités habilitantes pour aider l'Arabie saoudite à satisfaire à ses engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC)	PNUD	0,35	0,35
Total			2,98	2,98

Tableau 3: Activités de préparation de projets *

Pays	Intitulé du projet	Agent de réalisation	Financement par le FEM (en millions de dollars)	Financement total (en millions de dollars)
Chili	Qualité de l'air et transports à Santiago	Banque mondiale	0,35	
Cuba	Création et fourniture de services énergétiques modernes utilisant des sources d'énergie renouvelables à Cuba; le cas de l'île de la Juventud	ONUDI	0,33	
République tchèque**	Cycle combiné à gazéification intégrée (CCGI) à Vresova	Banque mondiale	0,35	
Égypte	Développement de l'énergie éolienne dans le secteur privé	Banque mondiale	0,35	
Éthiopie	Accès à l'énergie	Banque mondiale	0,28	
Malawi	Élargissement et développement de l'accès à l'énergie	Banque mondiale	0,29	
Nicaragua	Électrification hors réseau des zones rurales en faveur du développement	Banque mondiale	0,35	
Pérou	Programme d'amélioration des transports publics à Lima	Banque mondiale	0,35	
Philippines	Réduction des pertes d'énergie électrique dans le système coopératif	Banque mondiale	0,35	
Afrique du Sud	Programme d'énergie éolienne en Afrique du Sud	PNUD	0,30	
Uruguay	Efficacité énergétique	Banque mondiale	0,34	
Viet Nam	Gestion de la demande en fonction du programme d'efficacité énergétique	Banque mondiale	0,22	
Viet Nam	Promotion des économies d'énergie dans les petites et moyennes entreprises	PNUD	0,33	
Zambie	Production d'électricité à partir des énergies renouvelables pour les miniréseaux isolés de Zambie	ONUDI	0,33	
Total			4,52	

* Non compris les projets financés sur des ressources du bloc A.

** Pays visé à l'annexe I.

ANNEXE C: EXPOSÉ SUCCINCT DES PROJETS APPROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

Projet mondial

Encouragement à la création d'entreprises dirigées par des jeunes pour la mise en valeur de sources d'énergie renouvelables hors réseau

Le projet consistera pour l'essentiel à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans les collectivités rurales qui ne sont pas raccordées à un réseau, tout en créant des possibilités d'emploi pour les jeunes. Il associera à cet effet les activités de portée mondiale prévues dans le cadre du projet et, à titre de complément, des plans d'action pour la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables au Costa Rica. Il va mieux faire comprendre aux jeunes les effets des changements climatiques et leurs causes et établira un lien entre la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et les emplois à créer pour les jeunes.

Projet mondial (Chine, Inde, Viet Nam, République tchèque, République slovaque, Hongrie)

Promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie grâce à l'adoption d'un cadre pour la mise en place de systèmes de production moins polluante/gestion environnementale

Ce projet a pour but de réduire les émissions de dioxyde de carbone grâce à l'amélioration des techniques de maîtrise de l'énergie et à la sélection des investissements dans les PME au moyen d'une démarche structurée qui prend appui sur le cadre adopté pour la mise en place des systèmes de gestion environnementale, matérialisé par le programme du PNUE pour une production moins polluante. Les services d'appui au projet seront dispensés par l'intermédiaire de certains centres nationaux de production non polluante, faisant appel à de vastes réseaux dans l'industrie et à l'expérience acquise en matière de promotion de la gestion environnementale, l'accent étant mis à titre préventif sur la nécessité de maintenir un bon rapport coût/efficacité. Les centres seront ensuite en mesure d'offrir à l'industrie, sur une base renouvelable, des services complets de gestion environnementale qui associent le rendement énergétique et la maîtrise de l'énergie. Grâce aux vastes réseaux qu'ils auront constitués et à leur réputation professionnelle, ces centres pourront offrir leurs services à des entreprises industrielles avec lesquelles il aurait été autrement difficile d'entrer en contact.

Projet mondial (Pacifique et Afrique)

Renforcement des capacités des systèmes d'observation des changements climatiques

Ce projet servira à développer les moyens d'action d'un nombre appréciable de Parties non visées à l'annexe I afin qu'elles participent à des réseaux d'observation systématique mis en place pour répondre aux multiples impératifs de la CCCC. Les objectifs particuliers fixés pour le court terme doivent faciliter la communication spontanée d'informations sur les besoins en matière d'observation systématique et de recherche dans le contexte des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et permettre de recenser les besoins prioritaires pour renforcer les capacités en vue d'une participation à une observation systématique,

par exemple les besoins en matière de formation, de matériels ou de communications. Des moyens seront mis en place en vue d'élaborer des plans d'action.

Projet mondial

Renforcement des capacités des systèmes d'observation des changements climatiques (Pacifique et Afrique)

Ce projet aura dans l'ensemble pour but de développer les moyens d'action d'un nombre appréciable de Parties non visées à l'annexe I afin qu'elles participent à des réseaux d'observation systématique mis en place pour répondre aux multiples impératifs de la CCCC. Les objectifs particuliers fixés pour le court terme doivent faciliter la communication spontanée d'informations sur les besoins en matière d'observation systématique et de recherche dans le contexte des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et permettre de recenser les besoins prioritaires pour renforcer les capacités en vue d'une participation à une observation systématique, par exemple les besoins en matière de formation, de matériels ou de communications. Des moyens seront mis en place en vue d'élaborer des plans d'action.

Projet mondial

Évaluation des besoins technologiques

Ce projet permettra d'élaborer des méthodes à appliquer dans la pratique, qui donneront aux Parties non visées à l'annexe I les moyens d'apprécier les besoins technologiques dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC). Il a pour but d'aider les pays à analyser les besoins technologiques prioritaires, comme point de départ pour la constitution d'un portefeuille de projets concernant les écotecnologies, et les programmes destinés à faciliter les transferts des écotecnologies et du savoir-faire et à améliorer les possibilités d'y avoir accès. Bien que ces méthodes seront axées sur les technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le projet servira également à tirer des enseignements qui pourront servir pour évaluer les besoins technologiques liés à l'adaptation aux changements climatiques. Il fera une large place aux moyens à mettre en œuvre pour effectuer les transferts de technologie.

Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago)

Caraiibes: Prise en compte systématique de l'adaptation aux changements climatiques

Ce projet est destiné à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement membres de la CARICOM afin qu'ils puissent élaborer des stratégies et mesures d'adaptation (phase II), conformément à la CCCC et aux directives données. Il devrait favoriser la prise en compte systématique des considérations relatives aux changements climatiques dans les projets de planification du développement et d'investissement au niveau sectoriel, la mise en place de mécanismes appropriés sur les plans technique et institutionnel pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques mondiaux de même que le suivi et la modélisation des changements climatiques au niveau régional.

Projet régional

Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des inventaires de gaz à effet de serre (Europe et CEI)

Ce projet servira à renforcer les capacités des Parties non visées à l'annexe I afin d'améliorer les coefficients d'émission et les données appropriées grâce à des procédures de collecte de données, en fournissant aux institutions nationales des moyens accrus pour estimer les émissions nationales de gaz à effet de serre. Il contribuera pour une part non négligeable à la préparation des inventaires nationaux en prévision des deuxièmes communications nationales.

Projet régional

Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques (phase II) (Amérique centrale, Mexique et Cuba)

Ce projet consistera à élaborer un plan directeur en vue de l'élaboration de stratégies nationales d'adaptation pour des secteurs prioritaires qui peuvent être incorporés dans des plans de développement durable des pays participants. Les stratégies projetées pourront être éventuellement utilisées pour la préparation des deuxièmes communications nationales conformément à la CCCC et donner aux pays les moyens de renforcer leurs capacités en prévision d'une adaptation correspondant à la phase II.

Projet régional (Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Vanuatu, Tuvalu, Nauru)

Programme de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables dans les îles du Pacifique

Ce projet consistera à encourager les pays insulaires du Pacifique à appliquer largement puis à commercialiser des technologies d'exploitation des énergies renouvelables. La mise en place d'un environnement propice à l'adoption et à la commercialisation de ces technologies à l'échelle de la région engloberait la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et interventions appropriées pour éliminer les obstacles qui s'opposent à la mise au point et à l'utilisation des technologies d'exploitation des énergies renouvelables dans les domaines fiscal, financier, réglementaire, commercial et technique et dans celui de l'information.

Projet régional (Estonie, Lettonie, Lituanie, République slovaque, République tchèque)

Commercialisation du financement des économies d'énergie

Ce projet consistera à reproduire le programme hongrois de cofinancement des économies d'énergie. La SFI emploiera une modalité de financement pour imprévus qui utilise des ressources du FEM pour tirer parti des fonds de la SFI et de capitaux privés. La SFI fournit des garanties partielles et propose des mécanismes de renforcement du crédit adaptés à la situation des marchés nationaux, favorisant ainsi le financement de projets d'efficacité énergétique par des établissements financiers nationaux et des bailleurs de fonds privés. La SFI servira de garant conformément aux accords relatifs aux mécanismes de garantie. Les ressources de la SFI seront combinées aux fonds du FEM pour étayer les garanties.

Argentine

Activités habilitantes en vue de la deuxième communication nationale du Gouvernement argentin à la Conférence des Parties à la CCCC

Ce projet facilitera la réalisation d'activités habilitantes en vue de la préparation de la deuxième communication nationale du Gouvernement argentin à la Conférence des Parties à la CCCC. Destiné à compléter les activités entreprises par le Gouvernement argentin pour satisfaire aux exigences de la Convention, il consistera à actualiser et améliorer les inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre, à développer les moyens de prendre en compte les questions relatives aux changements climatiques dans la planification et les actions de sensibilisation de la population, à faciliter la mise au point de politiques et mesures nationales de réduction des gaspillages d'énergie, en mettant notamment en évidence les possibilités de réduction dans les transports et la gestion de la demande d'électricité, et à évaluer la vulnérabilité et les choix qui s'offrent en matière d'adaptation.

Bangladesh

Électrification des zones rurales et mise en valeur des sources d'énergie renouvelables

Ce projet favorisera le développement de l'énergie solaire en milieu rural par des établissements bangladais bien implantés, notamment des coopératives rurales de production et de distribution d'électricité, des organisations communautaires, des ONG, des établissements de microcrédit et des entreprises du secteur privé. Le projet comprend un ensemble d'interventions destinées à aider ces établissements à surmonter les principaux obstacles liés aux marchés et qui serviront à mieux faire connaître les systèmes solaires domestiques parmi les consommateurs et les fournisseurs, à mettre en place les moyens nécessaires pour concevoir, appliquer et évaluer des programmes d'installation de ces systèmes, à fournir aux établissements qui les réalisent un appui technique et commercial, à faire adopter des normes et programmes d'essai et d'homologation, à financer des subventions pour couvrir les frais d'équipement et vendre ces systèmes à des prix plus abordables, à faire de la production d'électricité une activité lucrative et à trouver des mécanismes qui favorisent les transpositions.

Burkina Faso

Réforme du secteur de l'énergie

Ce projet a pour but d'accroître le rendement du secteur de l'énergie, d'offrir aux zones rurales un plus large accès aux sources d'énergie modernes et d'améliorer l'exploitation des ressources forestières. Il favorisera le développement du secteur privé et la concurrence dans le secteur de l'énergie et fournira aux collectivités locales les moyens de réduire les émissions nationales de carbone en créant un cadre favorisant les économies d'énergie et le développement des sources d'énergie renouvelables.

Chine

Utilisation rationnelle des déchets agricoles

Ce projet va promouvoir l'utilisation rationnelle des déchets agricoles dans le but d'améliorer l'environnement dans les zones rurales des quatre provinces de Henan, Hubei,

Jiangxi et Shanxi, ce qui réduira les émissions de gaz à effet de serre. Il augmentera la fourniture d'énergie sous forme de biogaz dans les zones peu accessibles des quatre provinces, et pour cela inversera le processus de dégradation de l'environnement, diminuera la consommation de la biomasse, améliorera la qualité de l'air, réduira l'utilisation d'engrais chimiques qui seront progressivement remplacés par des engrais organiques provenant des digestats, améliorera la teneur du sol en oligo-éléments et abaissera le coût de l'énergie pour les ménages.

Chine

Économies d'énergie – Phase II

Ce projet va reprendre ce qui a été réalisé au cours de la phase I. Il favorisera la création en Chine de nouvelles entreprises de gestion des ressources énergétiques en consolidant un groupe qui s'est spécialisé dans les services à ce type d'entreprises et qui devrait se transformer en association autonome pour la maîtrise de l'énergie, en créant un fonds de garantie destiné à fournir des garanties partielles aux établissements financiers locaux qui accordent des prêts aux entreprises de gestion des ressources énergétiques.

Croatie

Ressources en énergie renouvelables

Ce projet, qui a pour but de mettre en place un plan directeur et des supports de financement des sources d'énergie renouvelables, consistera à élaborer des politiques, évaluer les ressources, créer un fonds national pour les énergies renouvelables, établir des centres nationaux de maîtrise de l'énergie, assurer une formation en vue de l'élaboration des politiques, apporter une assistance technique aux chefs d'entreprise et en matière de planification et de délivrance d'autorisations au niveau local et concevoir de petits projets expérimentaux de production d'énergie hydraulique, éolienne ou verte. Les modes de financement conçus dans un premier temps donnent à penser qu'il serait possible de créer des mécanismes pour mobiliser l'appui du FEM: subventions pour des études de pré faisabilité, contribution à un fonds national pour le financement de projets de mise en valeur de sources d'énergie renouvelables, et subventions d'exploitation.

Équateur

Utilisation des sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité – Electrification des îles Galapagos

Ce projet a pour but de réduire les émissions de CO₂ liées à la production d'électricité en remplaçant les combustibles fossiles par l'énergie photovoltaïque et l'énergie éolienne. Il va également réduire dans des proportions appréciables le volume du carburant diesel expédié chaque année dans les îles Galapagos, diminuant ainsi les risques de pollution par les hydrocarbures, qui porterait atteinte à la diversité biologique le long des côtes. Les activités envisagées dans le cadre du projet devraient permettre de supprimer les obstacles à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité, tout d'abord dans les îles Galapagos, mais à plus ou moins brève échéance en Équateur proprement dit.

Hongrie

Programme 2 de cofinancement de l'utilisation rationnelle de l'énergie

Ce projet servira à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Hongrie (à court terme) en améliorant l'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau de l'utilisateur final, à créer sur place des moyens de financement pour la poursuite de projets et d'applications relatifs au rendement énergétique, à encourager la reproduction du projet dans d'autres régions et à amener la population à prendre davantage conscience de l'importance de l'utilisation rationnelle de l'énergie, dans le cadre de la stratégie adoptée par le pays face aux changements climatiques.

Lituanie

Élimination des gaz à effet de serre dans la fabrication des réfrigérateurs et congélateurs domestiques à Snaige

Ce projet consistera à éliminer les hydrofluorocarbones (HFC) dans la fabrication des réfrigérateurs domestiques et favorisera la production de réfrigérateurs économes en énergie et n'utilisant pas de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Mexique

Adoption dans les transports de mesures ne portant pas atteinte au climat

Ce projet contribuera à l'élaboration de politiques et de mesures qui favoriseront un transfert modal entre les petits véhicules à faible rendement et des formes de transport ne portant pas atteinte au climat, plus rationnelles et moins polluantes dans l'agglomération de Mexico.

Mozambique

Programme de réforme du secteur énergétique et de l'accès à l'énergie – Phase I de la composante énergies renouvelables

Ce projet va faire progresser la consommation commerciale d'électricité dans le but de favoriser la croissance économique et d'améliorer la qualité de vie dans les zones mal desservies; il va également accroître le potentiel d'expansion du secteur énergétique tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation. La phase I comporte trois volets: refonte de l'électrification en réseau et du secteur de l'électricité; promotion des sources d'énergie renouvelables; enfin, renforcement et développement du potentiel des institutions. Les activités correspondant à la phase I doivent en principe aboutir à la mise en place des conditions propices à la suppression rapide et durable des obstacles à la prise en considération et au financement des possibilités d'approvisionnement en électricité offertes par les sources d'énergie renouvelables, à la fois sur un plan individuel et en réseau. La phase II porterait à une plus grande échelle les investissements de la phase I, en faisant appel à certains mécanismes de mobilisation des capitaux, y compris la mise à exécution de la décision d'ouvrir le capital d'électricité du Mozambique à des prises de participation par des entreprises privées.

Pérou

Production de biocarburants et de fibres de cellulose non ligneuses à partir de résidus/déchets agricoles

Ce projet a pour but d'accroître la production et l'utilisation d'un nouveau carburant obtenu à partir de matières de rebut de la canne à sucre et d'autres déchets agricoles et forestiers, et d'intégrer ce carburant dans le bilan énergétique national. Lorsqu'il aura été mené à son terme, l'utilisation de biocarburants (à partir de matières de rebut de la canne à sucre) comme combustible commercial pour la production de chaleur – ainsi que pour la cogénération – devrait être devenue en principe financièrement rentable et commercialement compétitive sur le marché de l'énergie. Le projet va également renforcer la compétitivité de l'industrie du sucre en abaissant le coût de l'énergie, en augmentant la production de sucre et en ouvrant de nouvelles perspectives de recettes provenant de la vente d'électricité et de sous-produits (cellulose). Il en résultera un accroissement de la capacité d'exportation de cette industrie qui, conjugué à la diminution de la demande d'importation de sucre, de produits cellulosiques et de combustibles, aura des retombées positives sur la balance des paiements du Pérou.

Philippines

Électrification des zones rurales (composante énergies renouvelables)

Cette activité devrait favoriser directement la préparation d'un projet d'investissement dans l'électrification à moindre coût de zones rurales hors réseau aux Philippines. Elle devrait normalement faire appel à des technologies appropriées d'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle réduira les obstacles commerciaux aux investissements publics et privés dans lesdites technologies dans les zones hors réseau en fournissant aux administrations publiques chargées de la planification et aux participants potentiels du secteur privé une analyse complète et détaillée des principales questions et options concernant les décisions en matière d'investissement, le choix des technologies, les formules de prestation de services et les mécanismes de financement.

Pologne

Programme polonais de fabrication de moteurs à haut rendement énergétique

Le projet a pour but de supprimer les obstacles qui s'opposent à une plus forte pénétration du marché par les moteurs à haut rendement énergétique et les améliorations propres à accroître le rendement des moteurs électriques. Il comprend quatre grands volets; le premier consiste pour l'essentiel à renforcer les capacités et à mieux faire connaître les moteurs électriques à haut rendement énergétique; le second comprend des projets destinés à démontrer les avantages techniques et économiques des moteurs à haut rendement énergétique et à les faire mieux connaître; le troisième a pour objet d'encourager la transformation du marché et la concurrence par le biais d'un mécanisme d'incitation financière allié à des actions de sensibilisation ciblées; et le quatrième correspond à la mise en place d'un instrument politique, institutionnel et d'information, considéré comme un élément distinct car il s'adresse à un groupe différent de ceux visés dans le cadre des autres volets et il nécessite une démarche elle aussi différente au niveau des instances nationales.

République slovaque

Réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation de l'énergie de la biomasse dans le nord-ouest de la Slovaquie

Le projet consistera à créer dans la région un marché de granules de bois moyennant la construction d'une unité de traitement centrale pour la production de granules à partir de déchets de bois, à fournir, pour les écoles et bâtiments publics, une source de chaleur pouvant servir de modèle, économiquement viable et sans danger pour l'environnement en remplaçant les chaudières au charbon/coke par des chaudières à granules, et à proposer de répéter cette opération dans des localités voisines et d'autres régions de la Slovaquie.

Afrique du Sud

Production et commercialisation de cuisinières solaires à titre expérimental

Le projet a pour but de supprimer les obstacles qui freinent actuellement la fabrication locale de cuisinières locale, leur vente au détail et la mise en place de services après-vente ainsi que ceux qui empêchent de sensibiliser et d'informer les utilisateurs finals dans les zones ciblées et d'autres acteurs qui participent au perfectionnement des appareils de cuisson solaire.

Sri Lanka

Utilisation des énergies renouvelables pour le développement de l'économie rurale

Ce projet s'inscrit dans le prolongement du premier projet d'approvisionnement en énergie (dont l'achèvement est prévu pour décembre 2002) qui était axé sur les systèmes solaires domestiques, les miniréseaux villageois d'hydroélectricité et l'utilisation rationnelle de l'énergie et qui a été jusqu'à présent l'un des projets du portefeuille du FEM qui a donné les meilleurs résultats. Ce deuxième projet continue d'accroître les débouchés des systèmes solaires domestiques, en y ajoutant la production d'électricité à partir de la biomasse et de l'énergie éolienne hors réseau. Il met également l'accent sur les nouveaux modes d'approche des activités lucratives et des services sociaux qui ont explicitement pour but de lutter contre la pauvreté ainsi que sur les stratégies de désengagement et formules de subvention qui permettent de poursuivre au mieux les opérations et de s'en servir comme modèle après l'achèvement du projet.

Philippines

Renforcement des capacités pour éliminer les obstacles à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables

Ce projet a pour but d'éliminer les principaux obstacles commerciaux, politiques, techniques et financiers à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. Il consiste à doter le Gouvernement de plus de moyens pour adopter et appliquer des politiques rationnelles en faveur de ces énergies, à fournir des informations en vue de la création d'un marché des énergies renouvelables, à intensifier la coordination entre les organismes spécialisés dans ce domaine, à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les collectivités éloignées qui ne sont pas raccordées au réseau en offrant des mesures incitatives pour la mise en place de mécanismes novateurs d'approvisionnement et de financement; et à améliorer la qualité

des techniques d'exploitation des énergies renouvelables. Ce projet complète l'électrification en cours des zones rurales au moyen des énergies renouvelables.

Viet Nam

Amélioration de l'efficacité du système, d'engagement de l'État et énergies renouvelables – composantes énergies renouvelables

Le projet servira d'appui à une démarche systémique sur le long terme destinée à développer les énergies renouvelables conformément au Plan d'action du pays. Il a pour objet de favoriser la réalisation de la phase I de ce plan d'action, de mieux faire connaître les énergies renouvelables, d'en accroître la demande et d'en développer l'exploitation. Il consistera à renforcer les moyens institutionnels aux niveaux national, provincial et de district, afin d'appliquer le Plan d'action et d'élaborer les politiques et cadres réglementaires indispensables, à faciliter la création de cadres réglementaires qui aident de petits producteurs indépendants à fournir de petites quantités d'électricité en exploitant l'énergie hydraulique et d'autres sources d'énergie renouvelables, à créer un fonds destiné à financer et soutenir des coopératives produisant de l'électricité dans le cadre des collectivités rurales, à favoriser la mise au point et l'application de technologies pico-hydrauliques et à faciliter le développement de marchés et d'entreprises privées spécialisés dans les énergies renouvelables.
